3ème ANNÉE — PRINCE-ALBERT, SASK., JEUDI 22 MAI 1913 — No. 10

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

ABONNEMENTS:
Un an (Canada)........$1.00
Un an (Etranger).......$1.50

ANNONCES:
La ligne (1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance. - - - - - .25

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! — NOTRE LANGUE!

Le seul journal français de la Saskatchewan

REDACTION:
405, 13ème RUE

ADMINISTRATION:
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask.
Téléphone 683

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — PUBLIÉ PAR LA CIE LA BONNE PRESSE, LTÉE — J. P. DAOUST, *Administrateur*

Pain de vie

Qui n'a souhaité parfois de vivre aux temps évangéliques ! Il nous semble que si nous eussions eu l'avantage de nous mêler aux foules qui accouraient de tous les coins de la Judée pour venir entendre le doux Sauveur, nous n'aurions plus eu d'autre pensée que de vivre la doctrine qu'Il venait enseigner au monde avec toute l'autorité d'un Dieu.

Et pourtant nous sommes tout aussi bien les contemporains de Jésus.

Bien plus, partout où se dresse la croix, le clocher d'une église, dans la plus pauvre chapelle comme dans les temples somptueux, là, Jésus réside et Il accorde audience à toute heure.

Bien plus encore, Jésus ne se contente pas de nous donner audience pour nous éclairer, nous consoler et nous réconforter, Il vient jusque dans nos cœurs : Il se fait notre nourriture et notre breuvage.

Qu'on relise l'Evangile d'aujourd'hui, en ce jour de la Fête-Dieu. Notre foi est bien faible et notre vie chrétienne bien languissante si la parole de Dieu ne nous inspire pas la résolution de témoigner par notre vie et nos actes que nous ne sommes point des ingrats.

Ah ! que la vie sociale catholique serait plus intense s'il y avait plus de vrais communiants et si l'Eucharistie était moins délaissée.

Au Congrès Eucharistique de Malte

La Procession triomphale. -- Une foule de 200,000 personnes

Comme à Vienne, à Madrid, et à Montréal, la procession du Saint-Sacrement dans les rues de La Valette, à Malte, le 27 avril dernier, fut un grandiose hommage international à Jésus-Hostie.

Par une coincidence toute providentielle le Congrès Eucharistique se célébrait cette année dans l'île de Malte, qui fut toujours la sentinelle avancée dans les combats contre le Turc au XVe et au XVIe siècle. La Valette, capitale, porte le nom même de l'un des plus illustres grands maîtres de l'ordre de Malte célèbre par sa défense de l'île contre les Turcs. C'est près de l'église de la Victoire, bâtie en 1585, après la grande victoire remportée sur les Turcs, que s'organisa la procession.

M. A. Doissat, l'envoyé spécial de *La Croix* de Paris raconte ainsi la marche triomphale du Saint Sacrement :

"Un spectacle — grandiose en sa simplicité—nous attend au sortir de la cathédrale et durant tout le parcours de la procession. Ce peuple qui ne cessa, mardi, mercredi et tous les jours du Congrès, d'applaudir le cardinal légat, les évêques, les congressistes, voire les humbles journalistes, ne connaît plus les acclamations bruyantes ; il est à genoux, il prie ; ses yeux se détournent du spectacle extérieur pour ne voir que Dieu qui passe, le Dieu prêché par saint Paul et gardé depuis, avec une fidélité inviolable, par les Maltais. Nous savons maintenant ce qu'est un peuple entier qui prie.

Sortie des rues trop étroites de la Cité Valette, la procession, à laquelle on n'a admis, à cause de l'exiguité des rues, que 6 à 8,000 personnes, encadrées dans un peuple de 150 à 200,000 âmes qui fait la haie, a pris tout son développement dans l'immense place de la Floriana, égayée par la verdure des palmiers et les gracieux ombrages du Maglio. Du haut des remparts, où les chevaliers guettaient le Turc et brisaient son effet, qu'il fait beau regarder cette plaine où ondule la moisson des âmes fidèles qui sont, suivant l'heureuse expression de Mgr Emard, évêque de Valleyfield, la substance eucharistique de l'Eglise ! N'essayons pas de compter ceux qui sont là, il faudrait dire que Malte entière est groupée ici : du moins aucun village n'est absent. A la Musta, la moindre bourgade était représentée par son écusson, ici c'est par 10, 15, 100 cœurs vibrants et priants que chaque village est personnifié.

Mais voici qu'après un long parcours où les chants sacrés, les musiques, les prières, le salut des oriflammes, les larmes de joie, l'émotion débordante des âmes ont tour à tour salué le Dieu caché de l'Eucharistie, le cardinal légat monte au reposoir monumental qui domine toute la plaine. Il est plus de 7 heures du soir. A cet instant, une grande bannière déployée sur le dôme de Saint-Publius annonce à l'île de Malte tout entière que Dieu la Bénit. Les cloches prochaines s'ébranlent ; à leur appel d'autres s'agitent et ainsi, de proche en proche, les carillons maltais, doux et harmonieux comme une prière, font s'agenouiller, d'une extrémité à l'autre de son île, le peuple le plus fidèle qui soit sur terre. Ceux qui ont vécu cette minute sans pareille ne l'oublieront jamais.

Mgr Heylen a exprimé le vœu que, désormais, au jour de la procession solennelle qui clôture le Congrès eucharistique, toutes les églises du monde, depuis les plus humbles sanctuaires jusqu'aux majestueuses cathédrales, des missions lointaines perdues au centre de l'Afrique ou des postes avancés de la Chine jusqu'aux capitales d'Europe, s'unissent aux prières de la ville qui honore triomphalement l'Eucharistie. Cette pensée est de celles qui ne laissent indifférente aucune âme catholique ; elle est d'avance ratifiée à l'unanimité.

Et dans le soir tombant, tandis que par les chemins montants ou par les mille barques de la Marsa, les foules se dispersent, et qu'en ville, églises, palais, maisons particulières aux formes antiques s'allument de feux multicolores, nous nous plaisons à imaginer que le monde entier est tourné à cette heure vers Malte, devenue pour un moment le vrai centre de l'univers, et qu'il y puise un renouveau de foi, d'amour et de fidélité. C'est la leçon de Malte.

La bénédiction de la mer

La soirée de samedi avait été très belle aussi.

Une splendide procession s'était déroulée le soir jusqu'aux remparts : 50,000 personnes y assistaient du haut des remparts, des forteresses situées en face, de l'autre côté du bras de mer de la Marsa.

Le cardinal légat, escorté par les plus hautes notabilités, portait le Saint-Sacrement, et, du haut de La Valette, bénit la mer : l'enthousiasme était indescriptible, les chants montaient de la rade, se mêlant aux salves d'artillerie : on agitait des milliers d'étendards et toutes les sirènes des navires de commerce saluèrent pendant plusieurs minutes.

En rade, étaient ancrés les bâtiments l'"Ile-de-France," l'"Etoile" et l'"Atrato." Le port était rempli de navires joyeusement pavoisés et de centaines de barques chargées de monde. Enfin, tout au fond du décors se profilaient les navires de l'escadre anglaise rangés en une ligne imposante."

Une page de l'histoire de l'Eglise au Manitoba

Mandement de S. G. Mgr Langevin, O. M. I., sur la question des écoles

Nos très chers Frères,

Il est de Notre devoir de vous dire où en est nôtre grave question scolaire du Manitoba, après un long et pénible silence que la prudence Nous a imposé afin de ne nuire en rien aux négociations qui se sont poursuivies à Ottawa et à Winnipeg, depuis un an.

I. TRANSFERT DU KEEWATIN.

Vous n'ignorez pas que lors du transfert d'une grande partie du Territoire du Keewatin par le Gouvernemeat Fédéral à Ottawa, au Gouvernement Local et à la Province du Manitoba, les droits scolaires des habitants du Keewatin n'ont nullement été sauvegardés malgré Nos propres réclamations écrites et celles de S. G. Mgr Ovide Charlebois, O. M. I., Vicaire Apostolique du Keewatin et évêque de Bérénice, représentant immédiat des intéressés.

Après avoir consulté les Catholiques de Winnipeg et de Bandon, et leur avoir demandé s'ils étaient disposés à réclamer la sauvegarde des droits scolaires du Keewatin, par une clause légale, comme condition *sine qua non* du transfert du Keewatin au Manitoba, au risque de retarder indéfiniment le règlement de la question scolaire, ou bien s'ils préféraient garder le silence, Nous avons, en leur nom, et appuyé ensuite par leurs demandes publiques, réclamé auprès du Gouvernement à Ottawa, cette sauvegarde, alors que Nous ne recevions aucune promesse directe ou indirecte de l'amélioration de notre condition scolaire de la part des Gouvernants à Winnipeg.

Cependant, Nous admettons que l'opportunité de l'insertion d'une clause légale protégeant les droits scolaires de la minorité catholique du Keewatin était discutable ; mais il Nous a été douloureux d'entendre nier les droits de haute justice de cette minorité, malgré la Constitution destinée évidemment, par ses auteurs, à consacrer à jamais le principe de l'école confessionnelle. Hélas ! l'expérience a prouvé qu'il eut été préférable d'invoquer, alors, les droits scolaires de la minorité catholique et de les consacrer par une législation protectrice.

Quoiqu'il en soit, les Catholiques du Keewatin et du Manitoba avaient le droit de s'attendre qu'ils ne seraient pas abandonnés, sans condition et sans garantie, dans une circonstance solennelle où leurs droits les plus sacrés en matière d'éducation étaient en cause. En justice et en honneur, on aurait dû faire une réserve au cas où le Gouvernement du Manitoba n'aurait rien fait.

II. LES AMENDEMENTS SCOLAIRES COLDWELL.

Il est vrai qu'il y avait lieu d'espérer que le Gouvernement et la majorité protestante du Manitoba se montreraient justes et même généreux, alors qu'ils recevaient le cadeau princier d'un agrandissement de territoire qui met la Province sur un pied d'égalité avec les Provinces sœurs de l'Ouest, et lui vaut maintenant d'être devenue une province maritime.

C'est alors que la question des écoles du Manitoba, si souvent mais si faussement déclarée réglée, a été réouverte, et que les négociations entamées entre les partis intéressés ont amené le passage d'amendements scolaires appelés *Amendements Coldwell*, du nom de l'Honorable ministre de l'Education, qui les a proposés. Ces amendements ont été votés par les deux partis politiques désireux, ce me semble, de faire sortir cette question toujours vivante et toujours troublante de l'arêne politique ; mais leur acte imparfait n'a pas obtenu le résultat que nous espérions.

(A Suivre)

De par le Monde

M. Amédée Denault représentera le Comité Permanent du Congrès de la Langue Française au Congrès d'Edmonton

M. J.-M. Amédée Denault, archiviste du Comité Permanent, chef du Secrétariat des œuvres de l'action sociale catholique, secrétaire de la Ligue de Presse Catholique, de Québec, assistera au Congrès d'Edmonton en qualité de délégué du Comité Permanent du Congrès de la Langue Française.

M. Denault est un publiciste distingué, un organisateur dévoué qui a pris part à toutes les initiatives généreuses depuis près de quinze ans et l'un des hommes les plus au fait du mouvement catholique et français au pays.

Né le 14 septembre 1870, à St. Timothée, comté de Beauharnois, M. J. M. Amédée Denault, descend, par son père, de la famille qui a fourni à l'église le dixième évêque de Québec, Mgr Pierre Denault : par sa mère il est cousin de S. G. Mgr Racicot, évêque de Pogla, auxiliaire à Montréal, et allié de S. G. Mgr Langevin, O.M.I., archevêque de St-Boniface. En 1895 il épousa la sœur de Mgr A. X. Bernard, évêque de St. Hyacinthe.

M. Denault a collaboré à plusieurs journaux et revues catholiques et fut directeur du *Pionnier* jusqu'en décembre 1909 où il était appelé à la direction du secrétariat des Œuvres Sociales, à Québec. Entre autres œuvres il fonda la Ligue de Presse Catholique qui a déjà accompli beaucoup de bien et contribué puissamment à l'union des publicistes de langue française au Canada et aux Etats-Unis pour la défense des droits catholiques.

Après le Congrès d'Edmonton M. Denault se rendra à Prince-Albert et sera durant quelques jours l'hôte du directeur du PATRIOTE DE L'OUEST.

La convention des "gouttes de lait" pour enrayer les causes de la mortalité infantile à Montréal

Une convention bienfaisante due aux louables initiatives de M. le chanoine LePailleur et d'un groupe de médecins catholiques de Montréal a examiné soigneusement les remèdes qu'il faudrait apporter au progrès envahissant de la mortalité des enfants dans cette ville. Il est à remarquer que la petite feuille de Langlois a fait le silence sur cette œuvre, bien que ses colonnes débordent d'injures pour tout le monde chaque semaine à ce sujet. Faut-il croire que ces pseudo-réformateurs ne sont bons que pour japper et s'attribuer le mérite des autres ? C'est leur façon de pratiquer le patriotisme.

Une importante conférence de M. Henri Bourassa sur le Canada et l'arbitrage international

M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, a prononcé un discours remarquable par la profondeur des idées et la largeur des aperçus, devant une assemblée d'élite des hommes d'Etat de tous les pays, convoquée au lac Mohonk, N. Y. M. Bourassa a indiqué le rôle que le Canada serait appelé à jouer en faveur de la paix dans les relations internationales. Il a donné les motifs, tirés des conditions géographiques et ethniques du pays, qui inclinent le Canada vers le maintien de la paix. A la lumière de l'histoire, il a fait voir que jamais le Canada n'a été directement ou indirectement la cause d'un conflit ou d'une difficulté anglo-américaine et que les Canadiens-Français ont toujours été les soutiens les plus dévoués des institutions britanniques. Il n'a pas craint de déclarer devant les Américains que "la plupart des Canadiens verraient dans l'annexion une source d'inconvénients et de dangers pour les deux pays". L'orateur approuve la "doctrine Monroe" comme déclaration du droit et de la détermination de tous les peuples d'Amérique de se gouverner eux-mêmes, et ajoute-t-il : "Comme règle des rapports mutuels des peuples d'Amérique entre eux, elle doit rester ce qu'elle était dans la pensée de ceux qui l'ont conçue : l'exercice d'une prérogative noble et désintéressée, confiée à la plus ancienne et la plus puissante des nations américaines, afin de lui permettre de soutenir les droits et les libertés des nations cadettes, mais jamais destinée à devenir entre ses mains un gourdin (*big stick*) qui lui serve à terroriser les Etats les plus faibles du continent americain et à les réduire en servitude. Cette doctrine ne doit pas être interprétée non plus comme abrogeant les lois éternelles de la justice, qui s'appliquent à tous les peuples et dans tous les temps. Aucune nation américaine, et moins que toute autre la grande république anglochtone, ne doit jamais l'invoquer à l'encontre du règlement équitable de toute juste réclamation que les peuples d'Europe ou d'Asie peuvent faire valoir en Amérique."

La conférence a été écoutée avec un vif intérêt et chaleureusement applaudie.

Rumeur contredite au sujet du sacre de Mgr McNally à Rome

La rumeur s'était accréditée sur la foi d'une dépêche d'Ottawa que Mgr McNally, évêque de Calgary, sera sacré à Rome, à l'invitation spéciale de Mgr Sbaretti. La rumeur est contredite dans une lettre de Mgr McNally lui-même à l'éditeur du *North West Review*.

Évangile

La Fête du Saint Sacrement

En ce temps-là, Jésus dit aux Juifs assemblés autour de lui : Ma chair est véritablement une nourriture, et mon sang est véritablement un breuvage. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, demeure en moi et moi en lui. Comme le Père, qui est vivant, m'a envoyé, et comme je vis par le Père, de même celui qui me mange vivra aussi par moi. C'est ici le pain qui est descendu du ciel. Il n'en est pas de ce pain comme de la manne : vos pères ont mangé la manne, et ils sont morts : mais celui qui mange ce pain vivra éternellement.

S. Luc, vi.

Petit Calendrier

Jeudi, 22 Mai—Fête Dieu.
Vendredi, 23 Mai—S. Didier, évêque et mart.
Samedi, 24 Mai — Notre-Dame Auxiliatrice.
Dimanche, 25 Mai—S. Grégoire VII, pape et conf.
Lundi, 26 Mai—S. Philippe de Néri, conf.
Mardi, 27 Mai—S. Bede, conf. et docteur.
Mercredi, 28 Mai—S. Augustin de Cantorbéry, évêque et conf.

Discipline catholique

Pas de fausse honte!

Autres temps, autres mœurs.

Jadis l'idée religieuse remplissait principalement la vie de l'homme : elle occupait son esprit, animait son cœur, se réflétait dans ses actions. Aujourd'hui, reléguée au dernier plan, il semble qu'on veuille, sinon la bannir du monde du moins la confiner aux églises, couvents et cloitres. Son tort est de gêner terriblement un siècle avide, comme celui de Juvénal, de se gaver de jouissances. Le retour au paganisme s'opère à une allure qui serait déconcertante, si Jésus-Christ n'avait prédit que les portes de l'Enfer ne prévaudraient point contre son Eglise.

De plus en plus s'affirme une mentalité poltronne qui incite le catholique à rougir de sa foi. Entouré de protestants, de libres penseurs et d'athées, un citoyen, tout en se prétendant bon chrétien, commence par ne vouloir être catholique que dans sa vie privée, et finit fatalement pas n'être plus catholique du tout, ou par n'être qu'un mauvais catholique, ce qui ne vaut guère mieux. Sous prétexte de respect aux croyances d'autrui, on trahit son propre credo.

Certes, les meilleurs catholiques ne sont pas toujours ceux qui font parade de leur religion. Mais, sans verser dans le pharisaïsme de Tartufe, il y a moyen de ne pas appartenir à cette classe de renieurs de qui le Christ a dit : "Je ne vous connaitrai pas non plus devant mon Père qui est dans les Cieux.

Il y a des catholiques qui, avec raison, ont été scandalisés, lorsque le gouvernement français a arraché les crucifix dominant majestueusement les salles de classe des écoles de notre ancienne mère-patrie. Pourtant, ces mêmes catholiques n'ont parfois guère de crucifix dans leurs propres maisons. Antichambres, salles, salons, boudoirs, tabagies, toutes ces pièces contiennent des objets de luxe, des statuettes artistiques, des tableaux superbes, mais de crucifix de statues religieuses et d'images pieuses, point ! Il faut jeter un coup d'œil dans les chambres à repos pour y découvrir quelque manifestation extérieure du culte rendu à Dieu.

Lorsque "tout était Dieu excepté Dieu lui-même", les idoles occupaient la place d'honneur dans les habitations privées comme dans les édifices publics. De même, aux premiers siècles du christianisme et jusqu'au Moyen-Age, l'homme tenait à traduire au dehors sa croyance.

Mais, les temps sont changés !

Au vingtième siècle, on aime à s'afficher tenant de telles ou telles théories politiques ou sociales, mais on fait mystère de son allégeance religieuse ; on porte à la boutonnière l'insigne de sociétés philanthropiques, mais on cache soigneusement tout signe révélateur de la religion à laquelle on appartient ; on se flatte d'un catholicisme intégral, mais la morale qui oriente la vie publique est toute autre que celle qui guide la vie privée.

Honneur aux catholiques sans peur, qui ne craignent pas de confesser leur foi. Ce sont des braves ! Quant à ceux dont le respect humain fait ses délices d'un catholicisme mitigé, ils deviennent complices des ennemis de la religion. — (*Le Prévoyant*). C. L.

Un modèle pour l'Etat

L'institution catholique de Feehanville

"Pour la première fois depuis leur nomination, écrit le *Chicago Record Herald*, les membres du comité législatif de Curran ont passé une journée de joie sans mélange dans leur visite d'inspection aux orphelinats et aux maternités. Le comité se rendait à Feehanville pour faire l'inspection de l'Ecole des garçons "Ste Marie," et de l'Ecole Industrielle des filles "Chicago." Ces deux institutions, maintenues par les Catholiques, prennent soin de 800 enfants, garçons et filles, orphelins, demi-orphelins, ou enfants abandonnés. L'œuvre a érigé de nouvelles constructions au coût de $900,000 situées au milieu d'une ferme d'un milier d'acres.

"La visite fut toute une révélation. Les visiteurs furent conduits dans tout l'établissement par le R. P. James M. Doran et les Sœurs Agatha et Geraldine, des Sœurs de la Miséricorde.

"Les membres du comité furent unanimes à déclarer que si leur rapport recommande une institution d'Etat pour les orphelins ils présenteront l'établissement de Feehanville comme un modèle parfait que l'Etat n'aurait qu'à copier."

Pour la protection des immigrants

Un ordre du Conseil Privé

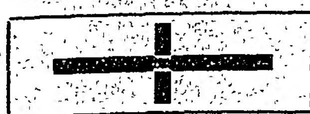
M. C. de la Gorgendière, consul royal de Belgique, à Prince-Albert, a reçu de la part du directeur fédéral de l'immigration, M. W. D. Scott, à Ottawa, communication d'un ordre du Conseil Privé, adopté le 5 mai.

Son Excellence l'Administrateur en Conseil en vertu de l'article 66 de l'Acte d'Immigration a émis certains règlements pour la protection des immigrants qui cherchent de l'emploi par l'intermédiaire de compagnies, d'agences, ou de bureaux de placement.

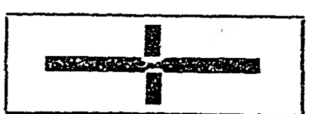
Il est notoire que bon nombre de ces agences ont par le passé cherché à exploiter sans scrupules les immigrants qui viennent d'Europe et spécialement ceux qui ne connaissent pas l'anglais.

Les règlements pourvoient à que ces agences devront désormais se procurer une licence du directeur fédéral de l'immigration et la licence sera révoquée s'il y a preuve d'abus de confiance. Les bureaux de placement sont tenus à ne faire aucune fausse représentation par réclame, correspondance ou autrement au sujet des conditions de travail et d'emploi au Canada. Ils doivent garder un régistre des noms et adresses de tous les immigrants avec lesquels ils sont en communication. Le régistre mentionnera aussi en détail les offres de salaires qui sont faites par les patrons qui demandent de la main d'œuvre avec les conditions spéciales d'engagement. Les bureaux de placement ne peuvent exiger qu'une retribution d'une piastre pour toute personne à laquelle ils trouvent de l'emploi et ils devront remettre cet argent si à l'arrivée de l'immigrant ils ne peuvent lui trouver l'emploi qui a été convenu. Ils ne doivent pas non plus exiger aucune commission sur les frais de transport, et ils ne doivent pas faire d'engagements avec les immigrants sans avoir un ordre écrit du patron auprès duquel ils servent d'intermédiaire.

Ces mesures sont de nature à éviter beaucoup de mécomptes aux pauvres colons qui trop souvent à leur arrivée dans le pays tombaient aux mains d'odieux exploiteurs.



LA PAGE DU DIMANCHE



Histoire d'une culotte

L'hiver est froid ; la journée est grise ; on attend la neige.

Et à l'une des extrémités du Pont-Neuf, à Paris, un groupe de personnes s'impatiente, arrêté par un embarras de voitures.

Dans ce groupe, un homme, un peu plus résigné que les autres, regarde simplement ce qui se passe autour de lui et son œil s'est reposé sur un mendiant debout près du trottoir.

Tout à côté est debout, lui aussi, un petit bonhomme d'une dizaine d'années, comme fasciné par le mendiant qui ne l'a pas aperçu. Visage rayonnant de vie, grands yeux ouverts, chevelure en désordre, costume de la dernière indigence, vêtements en lambeaux, il a la main dans une de ses poches et paraît préoccupé. Tout à coup, il sort *un sou*, le regarde un moment, et plissant les lèvres comme pour lui dire adieu, il le donne au pauvre et suit, insouciant, la foule qui reprend sa marche.

--Voilà un petit enfant déguenillé qui fait la leçon à bien des riches, fit l'observateur ; suivons-le.

Après une quarantaine de pas, nouvel encombrement et nouveau mendiant.

Et, comme tout à l'heure, le petit se pose en face du pauvre. Sa main s'enfonce encore dans sa poche, reste là quelques minutes, comme si une réflexion l'attardait, puis sort et jette encore un sou dans le chapeau du mendiant. Puis les deux mains de l'enfant font ce geste qui semble dire : Maintenant plus rien, et il va reprendre son chemin.

L'observateur l'arrête et avec bonté lui demande la raison de son aumône.

—C'est pour ma culotte, répond l'enfant avec simplicité et sans même baisser les yeux. C'est qu'elle est joliment vieille, voyez. Et comme une dame m'a donné deux sous pour une commission, moi je les ai donnés à un pauvre. Cela me fera venir une culotte neuve.

C'était si naïf, si sincèrement dit, que celui qui l'écoutait n'eût pas même un léger sourire.

—Mais, mon enfant, comment veux-tu que tes deux sous donnés aux pauvres t'apportent une culotte ?

—Je ne sais pas moi ; mais ma sœur Modeste qui va au catéchisme, m'a dit que les pauvres étaient les commis du bon Dieu et que quand on leur donnait un sou, ils allaient dire au bon Dieu tout ce dont on avait besoin, et maintenant j'attends.

Il était fortement ému, celui qui entendait ses paroles, et, prenant la main du petit déguenillé : "Tu as raison, mon ami, le bon Dieu déjà sait tout ce qui te manque et il m'a envoyé pour t'acheter une culotte."

Il le conduisait dans un magasin où on l'habilla complètement. Le petit se laissa faire tout joyeux, mais simple comme s'il s'était attendu à cela ; et quand il se vit vêtu de neuf, serrant la main de son bienfaiteur, il lui dit en ouvrant sur lui ses grands yeux pétillants :

—Merci, bon Dieu.

Amère déception

Henriette est debout dans sa chambre bleue dont robes et chapeaux forment les quatre points cardinaux.

Pauvre chère petite ! Elle a ouvert son intelligence à la futilité et son cœur à de vagues rêveries ; elle a juré de gravir par n'importe quel moyen tous les degrés de l'échelle sociale : et dans sa course orgueilleuse vers le luxe et le plaisir, elle a presque oublié Dieu ; car, selon le mot du grand Corneille :

Dieu ne s'abaisse pas vers des âmes si hautes.

Pour elle, Jésus n'est plus le Maître, le Père, l'Ami, Celui qui reste quand tous les autres s'en vont. Il est devenu le Délaissé.

Et tout le monde autour d'elle en souffre, même et surtout sa mère.

Que s'échappe-t-il donc du cœur et de l'âme quand le bon Dieu n'y règne plus en Maître !

Ce jour-là, devant une glace, Henriette étudie ses sourires, ses saluts, ses poses — l'imbécile stratégie de celles qui cherchent à plaire.

Mais pourquoi tant d'essais, tant de tactiques, par ce jour de septembre ?

Voici.

Dans la pièce voisine, plusieurs visiteurs de distinction sont venus causer avec son père. Elle le sait. Elle s'attend à être appelée. Elle en est sûre : son cœur le lui a dit.

Elle étudie de nouveau quelques sourires, celui de la joie, celui de la tendresse. Elle s'apprête à en revenir aux poses.

Tout à coup elle arrête son " travail ".

Elle entend les paroles suivantes, plus douces à sa vanité que la plus délicieuse harmonie de Wagner, échangées entre son père et l'un de ceux qui sont venus là... évidemment pour décider la demande de sa main.

—Pour ça, oui, elle est vraiment bien belle et c'est un vrai trésor que vous avez là.

—Comme de raison, ce n'est pas à moi de faire son éloge, mais je suis bien de votre avis et vous l'aimerez.

—Les yeux ont de la douceur et en même temps de la fierté. Ce n'est pas qu'*elle* est absolument jeune encore, mais ça n'y paraît pas. Et l'ensemble de l'allure est bien proportionné d'ailleurs.

Malgré le petit coup d'épingle concernant l'âge, Henriette est sûre qu'il s'agit d'elle Et elle regarde dans la glace la vérité de ces éloges ; elle donne à son regard tour à tour le feu de la fierté et l'éclat voilé de la modestie ; elle savoure avec ivresse les paroles qui flattent sa vanité.

—Le pied continue l'étranger, a une finesse de toute élégance. Et quand à sa robe la nuance en est sûrement délicate ; mais j'aurai préféré qu'elle n'eut pas cette tache gris-cendrée que j'ai remarquée hier.

Ici, Henriette s'émeut et fait la moue. " Les voyez-vous, ces hommes ; quand nous parlons de toilette devant eux, ils se mettent à bailler aux corneilles, ils se moquent de nous. Mais quand ils sont seuls, ils ont tout apprécié, tout regardé même ce qui n'y est pas ; car enfin, je suis sûre que ma robe n'avait aucune tache dans la journée d'hier. Hypocrites, va !"

Elle arrêta son soliloque en entendant son père s'écrier :

--Eh bien ! Monsieur, tout est convenu comme d'après le contrat ; *elle* est à vous.

—Correct ! Ce soir même je vous verserai les deux cents piastres et vous me remettrez la bête avec les harnais.

Ici, je renonce à décrire le tableau vivant...

Henriette se laissa tomber sur le fauteuil, — toute rouge de honte. Elle avait cru qu'il s'agissait d'elle et il s'agissait du " bargain " et de la vente du cheval de son père qu'un amateur de Montréal était venu acheter.

Elle avait pris pour elle tout ce qu'on peut dire pour vanter une bête à vendre.

O amour du luxe, voilà de tes coups ! " O orgueil, viens donc crever à ce spectacle ! "

Et vous, enfants, grandes ou petites qui me lisez, apprenez que le luxe est vilain. Le luxe est une cause de ruines morales et matérielles, le luxe est un vampire qui suce le sang de nos veines, le luxe est un des principaux moyens suggérés par l'enfer pour tenter l'humanité et la conduire vers les abîmes ; le luxe chez la femme est le pendant de l'ivrognerie chez l'homme : leurs résultats sont identiques.

MARIS STELLA

Sous les coiffes de lin, toutes croisant leurs bras,
Vêtus de laine rude et de mince percale,
Les femmes, à genoux sur le roc de la cale,
Regardent l'océan blanchir l'île de Batz.

Les hommes, pères, fils, maris, amants, là-bas,
Avec ceux de Paimpol, d'Audierne, de Cancale,
Vers le Nord sont partis pour la lointaine escale,
Que de hardis pêcheurs ne reviendront pas !

Par dessus la rumeur de la mer et des côtes
Le chant plaintif s'élève, invoquant à voix haute
L'Étoile sainte, espoir des marins en péril :

Et l'*Angelus*, courbant tous ces fronts noirs de hâle,
Des rochers de Boschoff à ceux de Sybiril
S'envole, tinte et meurt dans le ciel rose et pâle.

J.-M. DE HÉRÉDIA.

Le journal homicide

Et la mère s'alarmait jusqu'à pleurer en silence...

L'enfant si mignon et si sage l'an dernier, que M. le curé le proposait à tous comme modèle au moment de la première communion, le pauvre petit tournait mal visiblement... Il n'avait plus de recueillement à l'église, plus de respect ni de docilité à la maison...

Pourquoi ?... la pauvre femme le sait d'hier seulement. Elle s'en doutait... elle en est sûre maintenant : c'est ce mauvais journal qui est cause de tout.

Son homme le lisait chaque soir, au retour du chantier, et l'abandonnait ensuite négligemment sur la commode ou le manteau de la cheminée.

" Ces choses-là, avait-elle hasardé un jour, on les lit, et c'est déjà mal ; Seigneur Dieu ! s'exposer à les laisser sous les yeux de ces pauvres petits ! "

L'homme avait d'abord haussé les épaules, s'était fâché ensuite. Elle s'était tue, réfléchissant que les hommes—quand ils n'ont point de crainte de Dieu—sont facilement des scélérats ou des imbéciles.

Or, hier, comme elle rentrait du travail, lasse, ayant dix heures de lourd labeur dans les bras, elle surprit le gars qui remettait précipitamment sous le linge de la commode la feuille immonde qu'elle avait soin d'y cacher chaque jour.

Il rougit. Elle gronda.

Le père, averti, voulut gronder à son tour...

—" Peuh ! ricana l'enfant. Le curé me disait tout ça jadis. On s'est instruit depuis.

" Quand les papas veulent que les garçons comme moi restent croyants et soumis ils ne leur achètent pas des journaux qui méprisent la religion. "

Pour le coup, l'homme fut guéri : et c'est de la belle façon que, le lendemain, il reçut le distributeur.

Mais qui rendra la foi et la vertu à cette âme d'enfant empoisonnée par un père ?

Réponse à une objection

Il y a des chrétiens qui se confessent et ne sont pas meilleurs que les autres.

RÉPONSE... Il y a des malades soignés par les médecins et qui ne se portent pas mieux que les autres, donc les médecins sont inutiles ; il y a des terrains qui arrosés par des ruisseaux ne produisent pas plus que d'autres exposés à la sécheresse, donc l'eau est inutile ; il y a des enfants qui tournent vers le mal malgré les bons conseils de leur mère, donc les bons conseils sont inutiles ; il y a des gens qui se confessent et qui ne sont pas meilleurs que les autres, donc la confession est inutile sinon mauvaise : voilà quatre raisonnements qui se valent.

1o Si la confession ne rend pas un homme meilleur, à qui la faute ! C'est que cet homme se confesse mal. C'est comme tous les bons remèdes, pour qu'ils guérissent, il faut les prendre à propos ; si en se confessant on ne devient pas meilleur, c'est qu'on ne suit pas les bons avis qu'on reçoit de son directeur et l'expérience nous dit assez que les jeunes gens ne quittent pas la confession pour devenir plus vertueux. En tous cas, celui qui a des défauts et qui se confesse, en aurait bien plus en ne se confessant jamais, par conséquent en ne s'humiliant plus, en ne recevant plus aucune direction salutaire ;

2o Et puis rejeter la confession parce qu'elle ne guérit pas tous les hommes, c'est aussi absurde que de rejeter la médecine parce qu'elle ne guérit pas tous les malades, ou rejeter les tribunaux parce qu'ils ne punissent pas tous les crimes ;

3o Il ne faut pas comparer le plus méchant des hommes qui se confessent, avec le meilleur de ceux qui ne le font pas ; mais si l'on mettait d'un côté tous ceux qui pratiquent la religion et de l'autre tous ceux qui s'éloignent de ce devoir, on verrait dans quelle partie se trouverait en général les plus vicieux et dans quelle autre les saints. Il est certain, en effet, que quiconque *veut* se livrer à l'inconduite, nécessairement cesse de se confesser ou désire ne plus y être obligé ; il est impossible que ceux qui s'excitent au regret de leurs péchés passés et au désir de mieux faire dans l'avenir, ne soient pas meilleurs que ceux qui ne se soumettent jamais à la confession où ces deux sortes d'actes sont obligatoires ;

4o Il y a quelques chrétiens qui se confessent et ne sont pas meilleurs, cela étonne, donc c'est qu'ils sont l'exception et qu'il y en a un grand nombre d'autres à qui elle est utile, or, une chose est très bonne et doit être pratiquée quand elle fait du bien, ne fut-ce qu'à quelques-uns, et qu'elle peut le faire aux autres ;

5o Souvent les hommes sans religion voient de grands défauts dans les fidèles qui se confessent, parce qu'ils ne leur pardonnent rien et exagèrent les faiblesses des personnes pieuses, il leur semble qu'un catholique doit devenir de suite parfait ; en général, ces sortes de gens voient dans l'œil de leurs frères chrétiens, la paille légère dont parle N.-S., et ne voient pas la poutre qui crève leurs propres yeux.

L'esprit d'autrefois

Le pape Léon XIII était journellement sollicité par des quantités innombrables d'artistes peintres, sculpteurs ou photographes qui briguaient l'honneur de fixer ses traits sur la toile, par le marbre, ou par le collodion. Léon XIII était facilement accessible.

Il y a quelque temps, raconte un de nos confrères, un peintre italien, dont le nom, et pour cause, n'a pas encore franchi les Alpes, se mit en ligne, lui aussi, et demanda au pape l'autorisation de faire son portrait ! Le Saint Père la lui accorda.

Lorsque l'artiste eut achevé son ouvrage, il pria le Souverain Pontife de vouloir bien mettre au bas de l'image une citation de l'Evangile et sa signature. L'œuvre était médiocre, la figure point ressemblante... Embarrassé par la prière du peintre, le pape réfléchissait. Mais, voyant la mine déconfite de l'artiste, il se laissa aller à sa naturelle bienveillance et céda à la demande du peintre. Et finement railleur, accommodant à la circonstance le verset 27 du chapitre 14 de l'Evangile selon saint Mathieu, qui rapporte les paroles de Jésus apparaissant à l'improviste à ses apôtres pendant un grand orage sur le lac de Galilée, le pape écrivit au bas du tableau :

" *Vatican, 29, 4 01, 5 heures du soir. Ne vous étonnez point, c'est moi.*" Et il signa : LÉON XIII.

Quest-ce qu'un Sacrifice

Un enfant dit un jour à sa mère :

"Maman qu'est-ce qu'un sacrifice ?"

La mère répondit :

"Ce serait, par exemple, si, au lieu de dépenser en amusements un dollar que ta grand'maman t'a donné tu l'employais, pour l'amour de Jésus et de Marie, à soulager un pauvre sans pain ou sans vêtement."

Le lendemain, l'enfant dit à sa mère :

"Aujourd'hui, je veux faire un sacrifice ; je veux donner un dollar au petit malade chez lequel vous m'avez mené l'autre jour."

"C'est très bien, répondit la mère, le bon Dieu te bénira."

Au déjeuner, le même enfant met de côté le gâteau de son dessert.

"Tu n'as plus faim ?" lui dit sa mère.

—Je garde mon gâteau pour le pauvre, répondit l'enfant.

—Mange celui-là ; nous t'en donnerons un autre pour le pauvre.

—Oh ! non, répondit l'enfant, ce ne serait pas la même chose.

—Comment cela ?

—"Ce ne serait plus un sacrifice."

Belle leçon de mère et belle leçon d'enfant.

Deux modèles à suivre.

Sujets d'amateur

Carpeaux n'aimait guère les amateurs qui voulaient lui imposer un sujet. Un gourmand de sculpture lui ayant demandé un groupe, lui dicta ainsi ce qu'il voulait : "Polyphème écrasant Acis sous un bloc de rocher." Carpeaux, que ce sujet mythologique laissait froid, resta longtemps sans s'occuper de la commande. A maintes reprises, l'amateur vint réclamer son Polyphème. A la fin, Carpeaux, qui avait touché la plus grosse partie de l'argent de la commande conduisit l'amateur dans un coin de son atelier où gisait informe un bloc de terre à modeler.

—Le voilà, votre groupe, dit-il avec un geste négligent de la main.

—Ça, vraiment ?

—Sans doute, c'est le rocher.

—Ah ! oui.. Où est donc Acis ?

—Mais sous le rocher. Il est écrasé, on ne peut le voir.

--Vrai. Et Polyphème ?

—Bah ! croyez-vous qu'il serait resté là, après avoir fait le coup ?...

DROLERIES

Complet

Calinot raconte :

—J'ai vu un homme qui écrivait admirablement.. Et cependant son bras droit était en bois.

Après une pause.

—La main aussi.

Rions un peu !

Le chevalier de Mirabeau, capitaine de vaisseau, étant à Civitta-Vecchia, demanda la permission de présenter à Benoit XIV ses gardes-marines.

Ces jeunes gens, admis devant le Saint-Pere, furent pris d'un rire si fou, durant les cérémonies d'étiquette, que le capitaine en fut tout interdit:

—Allez, consolez-vous, monsieur le chevalier, lui dit Benoit XIV, tout pape que je suis, je ne me sens pas assez de pouvoir pour empêcher un Français de rire : à l'impossible nul n'est tenu."

Un examen de médecin

LE PROFESSEUR :— Que donneriez-vous à une personne qui aurait avalé une forte dose d'arsenic ?

L'ÉLÈVE :—L'Extrême-Onction.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Tous articles, nouvelles, communications, destinées à la publication dans le PATRIOTE DE L'OUEST doivent être adressés et parvenu au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction. 405, 13ème rue, Prince-Albert, Sask.

Toutes les correspondances pour la Rédaction doivent être signées.

Pour toutes demandes concernant les abonnements, les annonces et les travaux de ville, et pour les envois, d'argents, on doit s'adresser à l'Administration : 1303, 4ème avenue ouest, Prince-Albert, Sask.

PRINCE-ALBERT, SASK., 22 MAI 1913

Une offre avantageuse aux commissions scolaires

Un prix du Parler français

Le Comité Permanent du Congrès de la Langue Française a reçu de M. L. Leau, le fondateur de la *Canadienne*, et de MM. Bloud et Gay, éditeurs à Paris, 3000 brochures illustrées pour être distribuées dans les écoles de l'Ontario et de l'Ouest, comme prix de langue française ou d'histoire du Canada.

Le Secrétariat régional de Prince-Albert vient de recevoir du Comité Permanent un bon nombre d'exemplaires de *Montcalm* et *Québec historique*, et plusieurs séries de cartes postales historiques illustrées qu'il distribuera avec plaisir, gratuitement, aux commissions scolaires qui en feront la demande.

La population franco-canadienne de la Saskatchewan ne manquera certainement pas d'apprécier l'initiative conjointe de la *Canadienne* et du *Congrès de la Langue française* pour cette louable propagande de l'idée française en Amérique.

Les plaquettes dont nous disposons sont imprimées sur papier de luxe et ornées de nombreuses gravures anciennes. *Québec*, c'est l'histoire succinte et agréablement racontée de la vieille capitale canadienne : *Montcalm* fait partie de la série : " Epopée Canadienne ", et retrace la période sombre mais héroïque de notre histoire qui marqua la fin de la domination française mais non pas l'absorption de l'élément canadien-français. Les cartes historiques reproduisent plusieurs tableaux anciens.

Comme l'écrivait *Le Droit*, d'Ottawa, nous aimons à croire que " ces récompenses distribuées aux écoles ne manqueront pas de faire aimer aux enfants l'histoire du Canada et de les rendre plus fiers de la race à laquelle ils appartiennent ".

Le Comité Permanent du Congrès de la Langue Française

LE PASSÉ, LE PRESENT, L'AVENIR

Intéressante entrevue accordée par M: Adjutor Rivard, avocat, C. R., Président de la Société du Parler Français au Canada Secrétaire général du Comité permanent du Congrès de la Langue française au Canada

Il a été annoncé dans les journaux que le Compte rendu du premier Congrès de la Langue française au Canada paraitrait bientôt. Le Secrétaire de la Ligue de la Presse catholique, afin de fournir aux journaux affiliés des nouvelles précises là-dessus et sur quelques autres points, a sollicité de M. Rivard, secrétaire général du Comité Permermanent du Congrès, une entrevue, prise le 5 mai courant, et dont nous publions aujourd'hui, le rapport, qui contient des renseignements intéressants.

Le compre rendu du Congrès de 1912 sera distribué prochainement

—Plusieurs désirent savoir quand paraitra le Compte rendu du Congrès. Pouvons-nous annoncer, Monsieur le Secrétaire, que cet ouvrage sera bientôt distribué à ceux qui y ont droit ? demandait le représentant de la Ligue.

—Le Comité Permanent du Congrès, répondit M. Rivard, avait espéré donner ce compte rendu plus tôt. Mais il a fallu beaucoup de correspondance et de démarches nombreuses pour réunir tous les documents à publier, et nous nous sommes vus forcés de faire comme certains grands congrès européens, dont les comptes rendus ne paraissent qu'un an ou un an et demi après. Enfin, nous pouvons annoncer que l'impression est presque terminée. Les derniers "bon à tirer" ont été donnés, et il n'y a plus qu'une couple de cahiers à tirer. Nous espérons que le brochage ne prendra pas trop de temps, et dès que quelques exemplaires seront prêts, nous en commencerons la distribution. Nous devrons annoncer dans les journaux de quelle façon se fera cette distribution aux membres donateurs, bienfaiteurs et titulaires.

—Ce volume contient-il tous les travaux du Congrès ?

—Non. Nous avions d'abord cru qu'il serait possible de tout faire entrer dans un volume. Mais nous avons dû bientôt reconnaitre qu'il fallait plutôt publier deux volumes. Celui dont je vous parle renfermera le compte rendu proprement dit, tous les discours prononcés dans les séances générales, les rapports des sections, et des *Echos du Congrès*. Cela forme un livre de près de 700 pages. Le deuxième volume renfermera les *Mémoires* présentés aux Sections d'étude ; l'impression en sera commencée sans retard, et nous espérons bien pouvoir le distribuer peu de temps après le premier.

—Pourriez-vous, Monsieur le Secrétaire, nous donner quelques renseignements sur les initiatives prises par le Comité permanent, depuis ce Congrès ?

—Volontiers. Mais il serait un peu long de dire le détail des études qu'il a fallu faire et des travaux entrepris. Je ne peux guère que mentionner brièvement quelques-uns des projets auxquels le Comité s'est employé. Le Comité a été établi surtout pour veiller à la réalisation des vœux du Congrès. C'est un champ très vaste, d'autant plus vaste que le territoire assigné à notre action embrasse le Canada et les Etats-Unis. Il a fallu d'abord organiser le Comité lui-même, lui donner un règlement, trouver un mode pratique de délibération pour ses membres, tous éloignés les uns des autres, et le reste. Puis, nous avons établi des Secrétariats régionaux, qui se tiendront en relation avec le Bureau et exerceront une action commune.

Les Secrétariats régionaux de la Langue française

—Ces Secrétariats régionaux sont-ils maintenant établis et organisés ?

—Nous avons établi des Secrétariats dans chaque diocèse de la province de Québec, dans les trois provinces acadiennes, dans l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, dans la Nouvelle-Angleterre, dans la Louisiane. Ces secrétariats ne sont cependant pas tous organisés. Mais nous espérons pouvoir bientôt les mettre à l'œuvre. Le champ qu'il faut couvrir est trop grand, et les distances trop considérables pour que tout ce rouage s'établisse et fonctionne en peu de temps. En attendant, et tout en travaillant à l'organisation, le Bureau n'a pas cessé de s'intéresser au mouvement français dans notre pays, et, autant qu'il lui a été possible, il s'est efforcé de remplir la mission que le Congrès lui a assignée.

Le Comité permanent C. L. F., les Canadiens-Français de l'Ontario et ceux de autres groupements en dehors du Québec

—Puis-je vous demander si le Comité s'est occupé des difficultés scolaires de l'Ontario ?

—Ç'a été une de ses principales préoccupations. Après sa protestation contre le Réglement No 17, notre Comité n'a pas cessé de se tenir en communications avec les chefs du mouvement français dans l'Ontario, et son concours leur est assuré dans la lutte qu'ils soutiennent. Chaque fois que l'occasion s'est présentée, et tout récemment encore, nous nous sommes plus à leur donner des marques de notre sympathie. Du reste, notre Secrétariat régional de l'Ontario est confié à l'Association canadienne-française d'Éducation : c'est vous dire que nous sommes bien en communion d'idée et d'action avec elle. Au Syndicat des Œuvres sociales d'Ottawa nous avons été heureux de témoigner aussi, de la manière la plus pratique à notre disposition, l'intérêt que nous portions à la fondation du journal *le Droit*.

—Et nos compatriotes des autres provinces, le Comité permanent est-il aussi en relations avec eux ?

—Nous comptons sur nos Secrétariats régionaux pour établir et entretenir des relations suivies et pratiques. Dans cette vue, nous ne négligeons rien de ce qu'il nous est possible de faire. Le Comité a de plus pris des mesures pour envoyer une délégation aux différentes Conventions canadiennes-françaises qui se tiendront dans l'Ouest, cet été, à Edmonton, à Régina, à St Boniface, de même qu'à Ottawa, et, s'il est possible, à Tignish, chez les Acadiens. De plus, le Comité, suivant un vœu du Congrès, s'est occupé de l'organisation d'un bureau d'informations pour la colonisation de l'Ouest et du Nord-Ontario. Nous comptons déjà, pour cet objet, collaborer bientôt avec la Société de Colonisation de l'Alberta et le Syndicat des Œuvres Sociales d'Ottawa.

Prix du Parler français, brochures de propagande française distribués gratis aux collèges et aux écoles

—Le Comité a-t-il pris quelque autre initiative que vous puissiez nous communiquer ?

—Il faudrait entrer dans bien des détails. Cependant, si vous le

(A suivre en 5me page)

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaitre personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

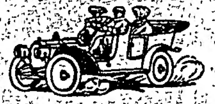
En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants : résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'âcre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.



Les hommages de la population franco-canadienne de Strathcona, Alta., à S. G. Mgr Legal, O. M. I., archevêque d'Edmonton

Dimanche soir, 11 mai, toute la paroisse de St Antoine de Strathcona (Edmonton - sud) était en liesse pour recevoir Mgr l'archevêque d'Edmonton en tournée de confirmation.

Sa visite coïncidant avec les fêtes Constantiniennes, la tour de l'église se trouvait illuminée, ce qui semblait donner plus de solennité à sa présence parmi nous.

Sa Grandeur fit son entrée à l'église précédé d'une soixantaine d'enfants prêts à recevoir le Sacrement de Confirmation.

A peine Monseigneur fut-il assis sur son trône, que deux compliments de bienvenue lui furent adressés, l'un en anglais et l'autre en français, tous deux pleins de tact et de délicatesse. Nous ne pouvons donner un meilleur compte-rendu de l'adresse, présentée au nom des Canadiens-Français, qu'en la reproduisant dans toute son intégrité.

Monseigneur,

Permettez-moi, au nom de la population de langue française de la paroisse St Antoine, de vous dire la joie sincère et profonde que nous éprouvons, nous aussi, à l'occasion de votre visite pastorale. C'est avec un respect mêlé d'amour que nous vous accueillons comme le Père de nos âmes, comme le représentant autorisé de Dieu auprès de nous : soyez le bienvenu, Monseigneur, au milieu de vos chers Canadiens-Français.

Il y a quelques semaines, nous apprenions, avec un légitime orgueil, votre élévation au siège archiépiscopal d'Edmonton, nouvellement créé. Cette nomination nous est un gage de la sollicitude du Saint Père à notre égard, une preuve de la confiance qu'Il a placée en Votre Grandeur, pour l'avancement moral et religieux du Nord-Ouest. Il nous semble qu'une part de l'honneur qui vous est fait rejaillit sur nous: aussi applaudissons-nous de tout cœur à votre élévation et nous vous donnons l'assurance, Monseigneur, que nous serons, si c'est possible, encore plus que par le passé, fidèles à la voix de nos pasteurs, fidèles à la voix de notre archevêque.

Ce n'est pas en vain, croyons-nous, que la Providence nous a conduits, nous aussi, dans le Nord-Ouest : c'est, à n'en pas douter, pour y faire une œuvre utile et féconde d'apostolat au milieu des peuples de religions et de nationalités différentes qui nous environnent.

De plus, nous croyons que Dieu nous appelle à accomplir cette œuvre, non seulement comme individus, mais aussi comme race : à cet appel d'en-Haut nous voulons être fidèles. Pour cela nous devons, croyons-nous, à l'exemple de nos aïeux, à l'exemple aussi des Bretons au cœur généreux, conserver avec un soin jaloux notre langue et nos traditions : ce sera là le plus sûr moyen de conserver parmi ceux qui viendront après nous cet esprit d'apostolat qui distingue et Canadiens et Bretons.

Voilà pourquoi nous sommes heureux d'avoir maintenant chaque dimanche une Messe où le sermon est toujours en français. Nous vous remercions Monseigneur, de cette faveur, car plusieurs parmi nous en éprouvaient une nécessité absolue. Nous sommes contents aussi de ce qu'une classe va s'ouvrir où les jeunes enfants de langue française de la paroisse pourront apprendre à lire, écrire et parler correctement le doux et noble langage qui fait résonner les rives majestueuses du St Laurent tout comme les bords gracieux de la Loire.

Nous sommes fiers de savoir que cette langue qui nous berça sur les genoux de nos mères et dans laquelle nous avons appris autrefois à bégayer nos premières prières est la langue traditionnelle des missions catholiques. Fasse le Ciel qu'ils soient nombreux les jeunes Canadiens-Français qui iront un jour à l'exemple de nos pasteurs et à votre propre exemple, Monseigneur, travailler à étendre le règne de Dieu jusque dans les coins les plus reculés de ce beau Canada qu'autrefois découvrirent nos pères.

Mais si nous aimons notre langue et nos traditions, nous voulons aimer aussi notre prochain. Nous éviterons donc avec soin tout ce qui pourrait être une cause de désunion ou de discorde.

Nous n'oublierons pas que l'harmonie doit régner d'abord entre nous et nos frères Catholiques de langue différente. Unis dans une vraie charité chrétienne, nous travaillerons de concert avec eux pour le bien particulier de notre paroisse et pour le bien général de l'Eglise. Ensemble, nous serons des catholiques conscients des obligations qui nous incombent, des catholiques sincères et pratiquants dont le bon exemple d'une vie utile et sans reproche sera comme une prédication constante pour nos frères séparés.

Nous ferons en sorte qu'on puisse dire de nous tous ce qu'on disait autrefois des premiers chrétiens: "Voyez comme ils s'aiment!" Pourrait-il y avoir une meilleure apologie en faveur de la véritable doctrine, de la vraie Religion ?

Notre dernier mot sera une promesse solennelle de soumission filiale au Père vigilant, au Chef éclairé que Dieu nous a donné en Votre personne. Si Dieu exauce nos prières, Monseigneur, Il vous conservera longtemps à notre tête, vous permettant ainsi de faire beaucoup de bien dans ce vaste territoire qui se trouve maintenant sous votre juridiction.

Dans ces sentiments, nous vous prions, Monseigneur, de nous accorder, ainsi qu'à nos familles, votre paternelle bénédiction.

LES CANADIENS-FRANÇAIS DE LA PAROISSE DE ST ANTOINE DE STRATHCONA, Alta.

Pour Distribution de Prix

A toutes les commissions scolaires de la Saskatchewan qui nous en feront la demande nous enverrons .:: GRATUITEMENT .:.

2 exemplaires de - - MONTCALM

2 exemplaires de QUÉBEC HISTORIQUE

1 série de 12 cartes postales historiques. . : .

Ces ouvrages sont offerts par l'auteur M. L. LEAU, fondateur de "La Canadienne" de Paris, et par MM. Bloud et Gay, éditeurs à Paris, avec les compliments du Comité Permanent du Congrès de la Langue Française au Canada pour encourager l'étude du français. .:: .:.

Les demandes devront être accompagnées de 15 sous en timbres-poste pour solder les frais d'expédition et adressées aussitôt que possible au :

Rev. Père A. F. Auclair, O. M. I.

Chef des Secrétariats régionaux de Prince-Albert et de Régina

BUREAUX DU PATRIOTE DE L'OUEST, PRINCE-ALBERT, Sask.

Le Comité Permanent du Congrès de la Langue Française

(Suite de la 4e page)

désirez, vous pouvez noter que nous avons offert des *Prix du Parler français* dans un grand nombre de collèges, de couvents, d'académies et d'écoles du Canada et des Etats-Unis. Ces prix ont été acceptés avec reconnaissance, et ces jours-ci nous les expédions: en tout, huit cents médailles de bronze.

De plus, nous avons distribué dans les collèges classiques 300 exemplaires de la belle thèse de M. Zidler sur *l'enseignement du français par le latin.* Je suis heureux aussi de mentionner que nous avons obtenu de M. L. Leau, le fondateur de *la Canadienne*, et de MM. Bloud et Gay, éditeurs à Paris, 3,000 brochures (*Lévis, Montcalm, Champlain, Québec*), pour être distribuées dans les écoles de l'Ontario et de l'Ouest, comme prix de langue française ou d'histoire du Canada. Ces brochures sont aussi expédiées, ces jours-ci, aux chefs de nos Secrétariats régionaux. Nous avons également reçu des mêmes généreux amis 17,000 cartes postales historiques canadiennes - françaises ; nous faisons mettre ces cartes par séries, qui seront pareillement distribuées, par l'entremise de nos Secrétariats, parmi tous les fervents de la cause française.

Démarches auprès des Commissions scolaires

Le Comité a cru prendre ainsi l'initiative d'une démarche auprès des Commission scolaires pour assurer la réalisation du vœu émis par le Congrès, sur la proposition de M. le Sénateur Dandurand, concernant le relèvement du salaire des instituteurs et des institutrices dans notre province. Nous venons d'adresser à toutes les Commissions scolaires des lettres à ce sujet. C'est le premier mouvement qu'il fallait faire.

Une autre circulaire est aussi envoyée à toutes les Commissions scolaires pour les engager à encourager, par des prix, dans les écoles primaires, l'étude de la langue française.

Mais nous voulons, comme je vous l'ai dit il y a un instant, créer une organisation qui nous permette de faire plus et mieux. Nos ressources sont restreintes. Les deux volumes du Compte rendu, tirés à 11,000 exemplaires et donnés à tous les membres donateurs, bienfaiteurs et titulaires du Congrès, vont nous faire encourir des frais considérables : et des fonds que le Congrès a laissés, il ne restera pas de quoi subvenir aux dépenses que nous prévoyons, et pour le Secrétariat général et pour les Secrétariats régionaux.

(*La suite au prochain numéro.*)

Une aide efficace aux défenseurs du français

La Patrie écrit au sujet de la "Pensée Française :"

"Depuis longtemps qu'ils luttent avec un rare courage et une inlassable énergie pour la défense de leurs droits, les Canadiens-français de l'Ontario, devant notre apparente indifférence, se sont déjà demandé s'ils pouvaient compter sur la sympathie des deux millions de Canadiens-français de la province de Québec. Sans doute, nous avons toujours été prompts à protester de notre admiration pour l'indomptable résistance que nos concitoyens de la province voisine opposent aux assimilateurs. Nous avons fréquemment applaudi aux efforts qu'ils font depuis quelque temps pour empêcher que le français ne soit proscrit de leurs écoles. Mais jusqu'ici, il faut reconnaître que nous nous sommes contentés d'admirer et d'applaudir. Si nos concitoyens de l'Ontario ont attendu de nous une aide palpable, ils ont vainement attendu."

Le mouvement inauguré par la Société St Jean-Baptiste de Montréal s'étend rapidement à plusieurs autres centres de la province de Québec.

Le principe de venir en aide aux groupes français extérieurs est partout accueilli avec faveur.

La Société St Jean-Baptiste de Québec a fait cependant quelques réserves opportunes sur la manière de procéder. Il conviendrait, en effet, que les souscriptions fussent remises au Comité Permanent du Congrès de la Langue Française, pour être ensuite réparties selon les besoins les plus pressants. C'est de bonne logique et de nature à mieux répondre au but de l'œuvre.

On fait remarquer aussi que cette fête de la Pensée Française ne doit pas exclure de son programme la messe qui a toujours été de tradition dans la célébration de la Fête nationale. Ces amendements adoptés, le programme ne laissera à peu près rien à désirer. Il est également à souhaiter que l'on n'insiste pas davantage pour perpétuer les cavalcades et les feux d'artifice, démonstrations éphémères et coûteuses, qui n'ont en somme aucune utilité.

L'immoralité des danses

Le Rév. Frank Warfield Crooker, recteur de l'église épiscopalienne Grace, de Providence, a attaqué violemment certaines danses suggestives qui ont été acceptées par des personnes respectables.

"Des dames, a-t-il dit, se laissent entraîner à des danses dont les hommes rougissaient il n'y a pas encore bien longtemps. Tout cela entraîne au relâchement des mœurs, et on en arrive à rechercher le maximum du plaisir avec le minimum de repos.

"Ces danses, a-t-il dit encore, sont un retour aux mœurs grossières et sauvages. Leurs mouvements sont exactements décrits dans les relations des explorateurs et des missionnaires."

Les Voeux du Congrès

Avons-nous le droit de parler et d'enseigner le français ?

(Quelques renseignements pour ceux qui se contentent de phrases toutes faites)

Qu'il soit formé un comité spécial d'hommes versés dans les lois, chargé de veiller à la législation touchant les droits de la langue....

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

C'est à l'entremise délicate de mon brave ami, *Monsieur Henri Bourgeois*, que je dois l'honneur d'être parmi vous, en cette circonstance. En même temps que je le prie de vouloir bien agréer mes très sincères remerciements, je veux vous adresser d'abord un mot de félicitations pour la fondation de *La Ligue pour la défense du droit*. Comme sur la terre de France, une semblable organisation au Canada ne saurait jaillir que d'un patriotisme éclairé autant que généreux, et d'un esprit de justice qui honore à la fois vos personnes et votre race.

L'on a bien voulu m'inviter, Messieurs, à vous entretenir brièvement des droits publics de la langue française au Canada, je le ferai d'autant plus volontiers que je trouve la matière de mon sujet déjà toute élaborée dans plusieurs des travaux du Premier Congrès de la Langue française, (1) et que nul autre sujet ne saurait être de plus grande importance et de plus empoignante émotion, à la fois, pour nos âmes canadiennes-françaises.

Les droits politiques de la langue française au Canada, Messieurs, ils sont assis sur quatre preuves dont l'ensemble comme chacune des parties séparément résiste à toute attaque et demeure pour tout esprit impartial absolument incontestable.

Le droit naturel, le droit international, le droit historique et le droit constitutionnel assurent à notre langue, sur la terre canadienne, une égalité juridique absolue avec la langue anglaise.

Déjà, on a eu l'occasion d'exposer (2) comment, dans l'enceinte du foyer, de l'école et des relations d'ordre privé, non seulement notre langue et la langue anglaise ont droit à la vie, mais toute langue, dès lors qu'elle n'offre rien, en elle-même ou en raison de circonstances extrinsèques, qui soit funeste ou dangereux pour le bien des individus et de la société : c'est du droit naturel élémentaire, Mais il y a plus.

(1) Voir principalement "La position juridique de la Langue française au Canada" par Monsieur le juge Albert Constantineau, d'Ottawa. "Le Devoir" a publié le 29 juin 1912 ce remarquable document.

(2) Voir "Le Patriote", le 24 avril 1913.

La question qui se pose maintenant n'est plus celle-là mais bien celle-ci : au point de vue des intérêts généraux et politiques d'un pays, toutes les langues ne pouvant réclamer une égale faveur, dans notre confédération canadienne, la langue française et la langue anglaise, à la différence de toutes les autres, doivent-elles être considérées toutes deux comme officielles, de sorte que le Dominion soit vraiment et politiquement un pays bilingue ? A cette question, je réponds sans ambages par une affirmation que votre patriotisme a déjà formulé, et que je prouve incontinent.

++++

Oui, oui, oui, la langue française est pour le moins égale à la langue anglaise, en notre cher Canada, et tout d'abord de par le droit naturel. Car, Messieurs, on l'a dit, la langue d'un peuple est la caractéristique de sa nationalité, l'un de ses élément les plus essentiels. Elle est "comme le lien sensible et mystérieux qui relie la génération présente aux générations du passé." Mais, a-t-on le droit d'exterminer une nationalité plus que de tuer un individu ? mille fois non. Peut-on la réduire impunément en esclavage alors que son légalisme est à couvert de tout soupçon ? Enchainera-t-on un peuple dans les réseaux d'une mentalité étrangère à la sienne, par un despotisme éhonté, et cela sans autant rougir, que d'emprisonner injustement la faiblesse ou le malheur. Une nation peut être vaincue, elle ne saurait être tyrannisée sans manquer à l'équité. Nul vainqueur ne pourrait prétendre faire de ses peuples conquis, ses esclaves, comme des *choses* assujetties aux vains désirs de son caprice. Contre nature vis-à-vis de l'individu, le despotisme l'est aussi vis-à-vis d'une société. La société, comme l'individu comporte un élément moral, inviolable et sacré, que nul ne saurait mépriser sans se stigmatiser de sacrilège.

Eh ! bien, Messieurs, si une nation, même conquise, ne peut être détruite, nous avons été conquis en 1763, mais nous ne sommes point morts. "Les Canadiens français, issus d'une même race, formaient une nationalité organique distincte, ayant son caractère, ses mœurs, ses traditions, sa religion ses lois, sa langue plus que séculaire, (1) à ce titre, tout ce qui était notre âme nationale n'a pu être légitimement attaqué non plus que réduit ; notre peuple, toujours vivant a gardé de par la nature son droit de vivre, et son droit, pour vivre comme peuple, de parler toujours et dans toute son organisation politique, sa propre langue.

(1) Vœux du Congrès, section juridique.

++++

Le droit naturel n'eût-il point clairement exigé la conservation de notre langue, à la cession, que le droit international ou droit des gens, fondé sur des principes d'équité première, sanctionnés par la coutume et les conventions formelles des états dans leurs relations officielles, comme il avait cours au dix-huitième siècle, nous eût garanti par ailleurs, dès cette époque et d'une façon imprescriptible, notre langue, nos coutumes avec notre religion. Tous les grands juristes du temps dénonçaient un vainqueur qui n'eût pas sauvegardé chez ses vaincus les biens publics et les coutumes nationales. Ils tiennent que dans un pays conquis, les habitants deviennent sujet du conquérant, mais non point ses ennemis, des étrangers, encore moins ses esclaves, et que c'est en frère que leur souverain nouveau doive traiter ses nouveaux sujet. D'aucuns vont même plus loin, et déclarent qu'un pays ne devrait jamais être cédé sans que le peuple intéressé soit consulté lui-même sur ce changement d'allégeance. (1) C'était là en particulier les lumières qui guidaient la jurisprudence et le coutumier du droit des conquêtes de l'empire britannique ; ce qui l'avait dirigé, par exemple, dans l'établissement d'un bilinguisme officiel, pour plusieurs des pays soumis à son autorité par les fortunes de la guerre, notamment dans l'île du Man, dans l'île Maurice, dans les iles de la Manche, aux Indes et au Pays de Galles. Récemment encore, après la guerre sud-africaine, l'Empire britannique se rendait à la même évidence, en constituant une confédération anglo-hollandaise au Transvaal et au Pays d'Orange, où le hollandais et l'anglais ont été posés sur un pied de complète et universelle égalité juridique. Bref, il ne saurait en être autrement, sans infamie, chaque fois surtout que ce n'est pas une simple province ou quelque langue de terre mais bien tout un pays qui rentre sous un nouveau sceptre, comme ce fut le cas pour nous, en 1760.

(1) Ce principe eût trouvé une immortelle et glorieuse application dans la cession des Territoires du Nord-Ouest au Canada par l'Angleterre.

++++

Et l'histoire, que dit-elle en tout cela ? Elle projette un faisceau de lumières non moins intéressantes et significatives. Les droits de la langue française au Canada, mais un siècle et demi d'histoire sous la domination anglaise le crient de toutes leurs forces à quiconque à des oreilles pour entendre, ils crèvent les yeux de tout observateur sincère. Résumons.

Ni en 1759, ni en 1760, dans les capitulations, non plus que dans le Traité de Paris, 1763, ou dans l'Acte de Québec 1774, ou bien dans l'Acte constitutionnel de 1791, il n'est question de la langue française. Ce qui ne prouve qu'une seule chose, celle-ci : que la France, l'Angleterre, comme toutes les nations d'Europe, reconnaissaient suffisamment le droit des gens pour n'avoir point à rien stipuler dans cette matière, étant donné que ce qui ne paraissait point dans les écritures diplomatiques ci-dessus rappelées, était écrit dans la pensée de toutes les nations civilisees. Aussi, n'y parlait-on point, non plus, de l'usage du droit français et des coutumes civiles françaises qui pourtant continuèrent à régir légalement le pays, toute cette période durant. La religion avait eu sa mention expresse, parce que l'Angleterre protestante pouvait paraître une menace pour le catholicisme des Canadiens-français, menace que le

(A suivre en 7me page)

No. 2. FEUILLETON DU PATRIOTE DE L'OUEST

Haine d'Esclave!

Par GAEL de SAILLANS

Lui, dont un seul mot subjuguait les hommes, au point de les faire tout abandonner pour le suivre..

Lui, qui par une très simple parole s'était fait du publicain un disciple.

—On l'appelle Jésus.

—Il vient de Nazareth.

—Son séjour habituel est maintenant Capharnaüm.

—Il parcourt les bourgades et parle sur le bord des lacs.

On se passait ces renseignements vagues à voix basse, pour qu'il n'entendit pas.

Mais Lui, très désintéressé des dires de chacun, semblait dominer de bien haut les opinions quelconques.

On eut dit qu'une invisible auréole nimbait son front mélancolique et pur ; une majesté souveraine se dégageait de ses gestes infiniments simples.

Il forçait le respect par la grandeur mystérieuse qui émanait de tout son être, mais on voyait en l'approchant qu'il ne pouvait exister d'homme si parfaitement humble.

Et à sentir cela, l'orgueil mesquin des rares pharisiens présents remonta du fond étroit de leurs âmes de fiel.

—Pourquoi—dirent-ils aux disciples de Jésus — votre maître mange-t-il avec les publicains et les pécheurs ?

Hypocritement, ils affectaient de souligner leur propre faute, pour relever, plus saillante, celle de ce Prophète à la morale pure.

Timides et ignorants encore, les partisans du Maître se taisaient, interdits.

Ils n'avaient que leur foi aveugle, que leur confiance simple : ils suivaient Jésus, sans comprendre parfois...

Alors Jésus, pour eux d'abord, pour tous ceux qui étaient là, et puis pour des masses lointaines, entrevues dans des temps qui viendraient, daigna laisser tomber de ses lèvres bénies cette sublime explication, faite pour condamner les rigueurs de la loi ancienne :

—*"Je ne suis pas venu pour les justes, mais pour les pécheurs ..Je veux la miséricorde et non le sacrifice.."*

Des murmures ironiques s'échangèrent entre les pharisiens superbes.

La mansuétude et la pitié n'atteignaient point la hauteur dédaigneuse de leur compréhension rebelle.

Quel était donc Celui-ci qui parlait de *miséricorde* ?— un mot de faiblesse aboli avec soin.— Qui osait afficher sa prédilection pour les pécheurs ?—Qui plaçait la miséricorde avant le sacrifice !

Et ceux dont la fonction publique était de pourvoir avec ostentation aux sacrifices,— les pharisiens— trouvaient un motif de scandale dans ces paroles incomprises.

Pourtant Lévy et quelques autres—des simples à l'âme droite —recueillaient ces préceptes nouveaux avec l'intuition mal définie que là étaient la vérité et la justice.

Leurs regards, étonnés mais sincères, se tendaient vers cet Etre de lumière, qui avait une surhumaine attirance vers les "hommes de bonne volonté".

Et le banquet suivait son cours, au milieu des conversations plus actives, dans l'atmosphère légèrement parfumée de roses effeuillées.

Jésus parlait encore.

Grave et doux. Il disait des mots au sens profond, qui contrastaient étrangement avec la puérilité des propos bruyants.

Et ceux qui l'entouraient de près, suspendus à ses lèvres, goûtaient une joie inconnue à se sentir bien proches de cet homme, qui parlait ainsi que nul n'avait jamais parlé.

Une action mystérieuse s'opérait en eux, comme si ce maître, ignoré hier encore, eût pris soudain jusqu'à l'intime de leur être.

"Une vertu sortait de lui" ; un reflet divin irradiait son visage d'une pure beauté.

Et il était quelqu'un dans cette salle de fête, qui subissait d'une façon spéciale l'influence souveraine de Jésus de Nazareth.

Gaïus, en remplissant son rôle très effacé, avait vu, avait entendu le "Prophète" et quelque chose d'irrésistible attirait peu à peu son âme ardente.

Il eut voulu laisser tout, lui aussi, comme avait fait son maître pour venir se jeter aux pieds de cet étranger, qui avait le secret de conquérir les hommes.

Gaïus était certain qu'il ne le repousserait pas, puisqu'il disait venir "pour les pécheurs".. Et l'esclave, sevré jusqu'alors de pitié et de compassion, se répétait le mot de *miséricorde* cueilli pour la première fois sur des lèvres humaines.

Un apaisement ineffable se faisait dans son pauvre cœur, lourd de haine, et — il ne s'expliquait pas pourquoi— il eut aimé offrir ce cœur malade à la tendre compassion de Jésus..

A l'écouter parler, Gaïus se sentait ému, comme si cette voix lente et pure lui eut rappelé les caresses lointaines de sa mère. Cela berçait son âme emportée et violente, endormait ses rancunes et, pour se sentir consolé, calmé ainsi, Gaïus eut voulu entendre bien longtemps, toujours ces paroles de vie !

Mais les convives se levaient : la fête était finie.

Sur la porte, maintenant, Lévy donnait le baiser d'adieu à ses hô—

Les Voeux du Congrès

(Suite de la 6e page)

fanatisme et la maladresse de certains politiciens anglais devaient montrer n'être pas absolument chimérique; chaque fois, au reste, que dans la suite on s'attaqua à la langue française, c'était pour mieux blesser à mort la religion par elle. Toutefois dans les actes officiels qui avaient déterminé la situation de la colonie vis-à-vis de l'Angleterre, et l'étendue de ses libertés, on y avait toujours sous-entendu en principe, à part la religion, toutes celles qui ont coutume d'être concédées aux peuples civilisés soumis par la conquête: il va de soi qu'on ne peut s'emparer d'une nation toute organisée comme on le ferait d'un peuple barbare qu'il faut réprimer et amener au niveau d'une civilisation légitime. Aussi Weddelburne, procureur-général aux communes anglaises, en 1774, discutant sur la proclamation qu'avait intimée Georges III, en 1764, aux Canadiens, s'écriait-il en vertu des principes que je viens d'exposer: "Si nous devons juger cette proclamation comme implantant une constitution anglaise et ses lois anglaises dans un pays déjà colonisé et gouverné par d'autres lois que les nôtres, je la regarde comme un des actes *de la plus brutale, de la plus absurde et de la plus cruelle tyrannie qu'une* nation conquérante ait jamais commis à l'égard d'un peuple conquis... La conquête ne donne nul autre droit que celui d'organiser le gouvernement civil et politique du pays, laissant aux individus la jouissance de leurs propriétés *et de tous les privilèges qui ne sont pas contraires à la conservation du pays conquis.* (1)

++++

Aussi bien la législation positive explicite et constitutionnelle va-t-elle désormais s'éclairer de ces règles, excepté aux heures de mauvaise humeur et d'étroitesse fanatique, où l'on essaiera de déchirer ou d'entamer les justes concessions accordées au préalable d'un mouvement plus réfléchi.

En 1792, (1) le Parlement canadien, sur des considérants qui ne sont pas autres, à la lettre près, que ceux même de nos réclamations actuelles, proclame-t-il le bilinguisme universel du pays, et un droit de cité pour notre langue équivalent à celui de la langue anglaise. Ce statut juridique est maintenu en principe jusqu'en 1840, où d'un trait de plume l'Acte d'Union rature ce que la justice et le bon sens ont auparavant suggéré et reconnu. Nos députés canadiens-français, on le sait, ne se rendirent point à cet ostracisme. La vaillance de La Fontaine empêcha l'arrêt proscripteur de passer dans les mœurs, si bien que Lord Elgin, en 1848, annonçait déjà son abrogation, et, fait significatif, prononçait lui-même, à l'ouverture du Parlement, cette année-là, dans les deux langues le discours du Trône. On sait aussi qu'il avait écrit à Lord Grey, peu auparavant, ces paroles sages autant qu'irréductibles: "Je suis parfaitement convaincu de l'innoportunité de tous ces efforts pour dénationaliser les Français. Généralement, ces tentatives produisent un résultat contraire à celui qu'on en attend, car elles raniment le feu des préjugés et des animosités nationales (1). Mais supposez qu'elles réussissent, quel en sera le résultat? Vous pourrez peut-être, par des procédés de ce genre, *américaniser* les habitants français de la province; mais soyez-en certain, vous ne les *angliciserez* jamais. Faites-leur sentir au contraire, que leur religion, leurs mœurs, leurs traditions, leurs préjugés mêmes, sont plus respectés ici que dans toute autre portion de ce vaste continent, et alors qui osera affirmer que *la dernière main qui soutiendra le drapeau anglais sur le sol d'Amérique ne sera* pas (2) celle d'un Canadien-français? (3)

En 1867, enfin, l'Acte de la Confédération sanctionnait irréfragablement l'égalité officielle de la langue française au Canada. Inutile de scruter le texte bien connu. Il faut plutôt répondre à l'objection courante que, en raison de l'autonomie des provinces, la langue française n'est point autorisée officiellement, sinon par tolérance, hors de la province de Québec. Une autonomie provinciale peut elle être assez absurdement et ridiculement conçue pour aller à l'encontre de l'esprit qui a inspiré la constitution et qui en a fait le mérite et la raison d'être tout à la fois? Vraiment pourquoi un parlement fédéral bilingue, si, une excepté, toutes les autres provinces s'en moquent alors que la justice et la prudence ensemble les invitent à respecter le même principe. "Mais des droits de traité, un usage d'un siècle et demi et une forte proportion de natifs, dans un groupe de Canadiens-français qui dépasse deux millions et demi, mettent leurs revendications dans une posture qui diffère totalement des droits des autres Canadiens d'origine non anglaise." Savez-vous qui parle ainsi? C'est le Révérend G. Bryce, président de la Société Royale du Canada, (1). Messieurs, il ne se pourrait trouver d'autre verdict sur les lèvres de quiconque est consciencieux, éclairé, et humain, (2).

++++

Il appert donc, Messieurs, au total, que le droit constitutionel, le droit des peuples, la voix de l'histoire et la lettre des lois éclatent dans une harmonieuse unanimité pour nous affirmer les titres de notre langue de France à vibrer et résonner toujours dans les brises canadiennes de toutes les provinces.

Elle doit être la nôtre à tous, cette parole vaillante de l'archevêque de Saint-Boniface, à Québec, en 1912, non moins affirmative et combien plus éloquente encore que celle que je vous citais tout à l'heure: "Nous sommes chez nous, au Canada, partout où le drapeau britannique porte dans ses plis glorieux nos droits sacrés avec la grace de notre sang." (Longs applaudissements.)

. . . .

. . . .

. . . .

Aussi eût parlé, et eût-on applaudi avec chaleur Monsieur François Lespérance, M. Henri Bourgeois l'eût-il invité, en 1913, à donner une conférence aux membres de LA LIGUE POUR LA DÉFENSE DU DROIT, . . . *si elle eût existé . . . !*

JEAN MARIAL, O.M.I.

(1) Voir "Papineau" par M. Decelles.

(1) Voir spécialement sur cette partie, au "Bulletin des Recherches Historiques" le travail signé "Ignotus" cité dans "Le Devoir" 22 juin 1912.

(1) Il en est ainsi, de nos jours, encore...

(2) Les invitations américaines deux fois l'avaient prouvé.

(3) Letters and Journal of James VIII Earl of Elgin, edited by Thomas-Walroud, C. B. London, John Murray, 1873.

(1) Discours en 1910.

(2) Voir encore sur le même sujet le travail très net de M. le Juge Prud'homme et un très énergique passage de celui de M. l'abbé Perrier, au Congrès.

Abonnez-vous au "Patriote de l'Ouest". $1.00 par année.

tes, et les esclaves, inclinés, attachaient les chaussures de ceux qui allaient partir.

Aux pieds de Jésus, Gaïus s'anéantit un instant, mettant secrètement toute son âme passionnée dans ce geste d'humilité. Et Celui qui lit jusqu'au fond des cœurs, posa sa main divine sur la tête du pauvre esclave, dans une bénédiction infiniment tendre.

En se relevant, Gaïus tressaillit, il venait de rencontrer le regard abaissé sur lui, et ce regard unique lui révélait des abîmes insoupçonnés d'amour et de miséricorde..

***

Avec la reprise soudaine de la liberté, l'affranchi de Lévy sentit pourtant renaître ses désirs d'implacable vengeance.

Il eut voulu partir incessamment pour Rome, afin de rechercher Spicalitus. Mais les subsides, indispensables pour un pareil voyage, manquant totalemant il dut ajourner ses projets.

Avec la tenacité d'un vouloir inflexible, il se mit rudement à l'œuvre, pour gagner non seulement le pain de tous les jours, mais encore de quoi remplir ce qu'il considérait désormais comme le but principal de sa vie.

A Bézétha, — la petite ville païenne des thermes et des jeux, située hors des murs de Jérusalem,—le commerce était fort courant, et les juifs pouvaient aisément spéculer sur les goûts luxueux de leurs acheteurs.

Gaïus n'hésita pas à venir s'y fixer. Et, grâce aux largesses de son ancien maître, il put se monter une petite boutique avec ces produits exotiques si estimés des riches Orientaux: tuniques aux couleurs éclatantes; voiles légers dont se drapaient les femmes, joyaux précieux, essences rares; toutes ces choses dont la vogue changeante fixait seule les prix exorbitants.

Gaïus devenait riche.

Et voilà qu'un jour, se rendant à Jérusalem, il croisa dans le court chemin qui le séparait de la ville, deux hommes vers lesquels il se dirigea sans hésitation.

Il venait de reconnaitre en eux des disciples de Jésus de Nazareth, par conséquent, des amis de Lévy fils d'Alphée. Or, comme il avait l'instinct de la reconnaissance, il voulait savoir des nouvelles de son bienfaiteur, de celui qui l'avait fait libre!

Et puis, peut-être aussi, l'impression profonde — jamais effacée—produite jadis par le "Prophète" lui suggérait-elle le besoin instinctif de parler de *Lui*.

—Salut à vous!.. fit-il en abordant simplement les deux hommes. J'étais autrefois au service de Lévy, fils d'Alphée, et je vous reconnais pour être de ceux qu'il fréquente à présent. Pouvez-vous me dire ce qu'il est devenu, car je ne puis oublier ses bontés?..

—Lévy est devenu l'apôtre de Jésus, répondit celui des disciples, qui avait une expression angélique, sur son visage jeune. Et maintenant il s'appelle Mathieu: le Maître l'a voulu ainsi.

—Ah!.. fit Gaïus avec quelque surprise, est-ce que tous vous avez dû changer vos noms?

Le disciple eut un joli sourire.

—Jésus m'appelle Jean; c'est le nom que m'a donné ma mère.

—Il n'en est pas ainsi pour moi, dit l'autre,—un homme aux traits durs mais à l'air bon.— Quand je fus vers le Maître, Il me bénit avec ces mots: "Tu es Simon, fils de Jonas, désormais tu t'appelleras Céphas. Tu es l'enfant de la colombe, c'est-à-dire d'un être faible et sans résistance, mais tu deviendras le fils de la force, inébranlable comme le roc dont tu prendras le nom".

—Et.. vous l'avez suivi?.. questionna Gaïus avec une curiosité ardente.

—Ils nous appelait!... firent ensemble les apôtres avec une adorable candeur.

Cette réponse tenait pour leurs âmes loyales, ingénues, l'explication de tout!

—Que vous apprend-il donc? interrogea avidement l'ancien esclave.

—A nous aimer les uns les autres, répondit doucement le disciple Jean.

—A être justes, à mener une vie pure, à pardonner, poursuivit Céphas.

—A pardonner? interrompit violemment Gaïus: Oh! cela ne peut être; la vengeance est justice!

—"Je vous dis", nous enseigne Jésus, "si votre justice n'est pas plus parfaite que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux".

—Comment donc comprend-il la justice? s'écria Gaïus avec emportement.

—"Si, nous dit encore Jésus, tu présentes ton offrande à l'autel et que tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande, devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère.."

Gaïus releva le front dans un geste de révolte: cette morale lui semblait folie, toutes ses vieilles haines revivaient dans un sursaut violent de son cœur qui protestait, qui s'indignait!

Très doux, Jean posa la main sur son bras.

—Ecoute la prière que le Maître nous a apprise, celle que nous disons à Dieu tous les jours.

Et, sur les lèvres de l'apôtre-vierge, les sept demandes du Pater se succédèrent dans leur simplicité sublime.

"—Pardonnez-nous nos offenses *comme nous pardonnons*", répéta-t-il encore à la fin. C'est une condition.... Dieu usera envers nous de la manière dont nous aurons usé envers les autres..

—Mais, s'écria Gaïus avec colère, jusques à quand prétendez-vous que l'on doit pardonner? Il y a pourtant des bornes à la miséricorde!

(A Suivre.)

La population franco-canadienne de Prince-Albert

L'almanach des adresses *(Directory)* de Prince-Albert, qui vient d'être publié, contient 462 noms et adresses de Franco-Canadiens.

Ce chiffre représente déjà une population de langue française fort appréciable qui serait environ de 1500 à 2000 âmes si l'on tient compte du fait que le bottin ne mentionne guère que les chefs de famille et les adultes.

Plusieurs noms français, d'ailleurs sont assez gauchement estropiés par le compilateur d'adresses.

Quant à l'exactitude des divers renseignements fournis il serait difficile de faire un éloge sans restriction. On remarque notamment que M. W. W. Rutan y est encore cité comme le député fédéral de Prince-Albert, tandis que tout le monde sait que les électeurs ont élu M. James McKay à sa place, le 21 septembre 1911. L'ouvrage dans l'ensemble témoigne d'une compilation trop hâtive et pas suffisamment à jour.

Cela contribue à faire ressortir davantage la valeur du chiffre de 462 adresses françaises mentionnées. Ce ne serait pas un mystère que le chiffre réel fut quelque peu supérieur à celui que nous avons relevé.

Ce qui manque le plus, c'est une bonne organisation catholique qui aiderait tous les Franco-Canadiens à se mieux connaître. L'Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan devrait trouver ici d'excellents éléments pour constituer un bon cercle local qui ferait grand bien au point de vue de l'action sociale catholique, et il y a bon espoir que cette organisation nécessaire pourra s'établir prochainement.

Chronique Locale

—M. P. A. Gaudet, un jeune avocat distingué, de Joliette, P. Q. récemment arrivé a Prince-Albert exercera sa profession aux bureaux de M. l'avocat A. E. Philion, sur l'Avenue Centrale. Prince-Albert possède maintenant deux avocats de langue française et trois medecins.

—M. Douglas Stewart, inspecteur en chef du Pénitencier, est venu visiter l'établissement et sur recommendation du chapelain, il a fait distribuer d'excellents livres français aux prisonniers, notamment la vie des saints.

—Etaient de passage à l'évêché MM. les abbés Bergeron, de St. Denis, Gagné, de Big River, Lebel de Henribourg, et et Bourdel, de Howell. Le curé d'Henribourg, cite d'éloquents exemples du dévouement admirable de plusieurs colons de cette paroisse pour leur église. Henribourg est en bonne voie de devenir un très beau centre catholique et français Il s'y construira prochainement une chapelle temporaire destinée à servir de sacristie plus tard lorsque la chapelle sera remplacée par une église plus spacieuse. Le site choisi est excellent.

—Il parait décidé que le Gouvernement provincial fera construire la batisse du téléphone cette année.

—La grande vente qui a cours actuellemena au magasin de MM. Potvin & Baril est très populaire. L'occasion est favorable de faire connaissance avec cet important établissement.

—Les poseurs de brique n'ont pas réussi à faire accepter leur demande d'un salaire de 75 cents l'heure et huit heures de travail.

—L'interêt sur les arrérages de taxes sera augmenté de 8 à 12 pour cent à partir du 19 juillet tandis que la taxe d'affaire sera réduite de 50 pour cent.

—L'officier de la santé de la ville demande l'installation de deux nouveaux filtres pour la cité au coût de $12,000.

—Un groupe de 65hommes d'affaires de Winnipeg sont arrivés ici hier par convoi spécial. La Chambre de Commerce leur a fait une reception et les a conduit en automobile aux chutes LaColle.

—M. Omer Demers, de Debden, était de passage en ville,

—Le Vice-président du G. T. P. annonce que la ligne pourraatteindre Prince Albert cette année pour le temps des moissons.

—Le Chef des pompiers, M. Wagner, a pris l'excellente initiative de voir à ce que des matières inflammables ne trainent pas aux alentours des batisses.

—L'honorable M. Turgeon a passé quelques jours en ville cette semaine.

—M. J. Renaud, un Canadien entreprenant et qui connait à fond l'industrie de la chaussure, projette d'établir ici une manufacture de chaussures prochainement dès qu'il pourra trouver la main d'œuvre satisfaisante. M. Renaud a ouvert uneboutique de cordonnerie et s'occupe de réparages de toute sortes.

—De passage en ville MM. J.W. Pozer, J. M. Forestier, M. et Mde Jules Marion. R. St. Denis de Duck Lake, M. Lepine, de Batoche, A. Marcotte, de Hudson Bay Junction.

—M. Victor Mager, l'un des plus anciens citoyens de St. Boniface, ami commun de feu Mgr. Taché et de Mgr Pascal, était l'hôte de Monseigneur, hier à l'évêché.

Le R. P. Duchaussois, O.M.I.

Le R. P. P. Duchaussois, O. M. I., professeur depuis une dizaine d'années au Juniorat du Sacré-Coeur d'Ottawa et au Grand Séminaire de cette ville, orateur sacré fort goûté dans la capitale, est parti mercredi d'Ottawa pour Edmonton où il résidera désormais. C'est une excellente acquisition pour les œuvres d'éducation et d'action catholique dans l'Ouest.

La Bonne Presse de Winnipeg

L'oeuvre de la bonne presse, de Winnipeg(West Canada Publishing Company), que dirigent les Oblats vient de faire l'acquisition d'une presse rotative " Duplex ", qui imprime 6,000 copies à l'heure. L'oeuvre, sous l'habile direction du R. P. Pourde, fait de constants et rapides progrès.

Commencement de difficultés

Malgré la protestation du Japon, malgré les supplications du président Wilson et du secrétaire d'Etat Bryan, M. Johnson, le Gouvernement de la Californie, a sanctionné de sa signature la nouvelle loi qui empêche les Japonais de devenir propriétaires fonciers.

Cette mesure est très mal vue au Japon et le sentiment national s'exalte considérablement. Le problème des relations du littoral ouest des Etats Unis et du Canada le Japon se pose et commence a laisser croire que des difficultés considérables surgiront graduellement. L'Angleterre se repentira peut-être d'avoir trop soutenu le Japon contre la Russie.

S. S. Pie X bénit l'Association de la Jeunesse Canadienne

Le *Semeur*, organe de la vaillante Association Catholique de la Jeunesse Catholique, (A. C. J. C.) nous apporte l'agréable nouvelle que Pie X, entre deux maladies inquiétantes, avait daigné accorder de grand cœur — *peramenter*— la bénédiction apostolique à cette méritante société.

Que va devenir la question navale ?

La loi navale Borden a été définitivement adoptée par les Communes à une majorité de 33 voix sans beaucoup d'enthousiasme. Les prédictions vont leur train au sujet de l'attitude que prendra la majorité libérale au Sénat. D'autre part, le *Daily Telegraph*, de Londres, annonce que dès que le bill sera adopté au Sénat, M. Borden exposera son programme de politique navale permanente. Halifax et Vancouver deviendraient deux grandes bases navales au profit de l'Empire.

Y a-t-il alors entente entre les deux partis ?

Les subsides supplémentaires

Le ministre fédéral des finances demande $23,470,316 de subsides supplémentaires. Ceci ajouté aux subsides déjà votés formerait un total de $202,622,500 pour l'année.

Ce sera la première fois que le budget canadien dépasse deux cents millions.

Le rapatriement franco-américain

Le R. P. Giroux O.M.I. a conduit, cette semaine, une colonie de 175 Canadiens-Francais qui se dirigent vers la région de la rivière de la Paix.

Aux Etats-Unis plusieurs usines se ferment et les Canadiens, qui se trouvent sans ouvrage, se décident volontiers à revenir au pays pour s'établir sur les terres de l'Ouest.

L'occupation de Scutari

Une flotte navale internationale commandée par le vice-amiral Burney de l'Amirauté anglaise a pris possession de la forteresse de Scutari. Une garde d'honneur composée de Monténégrins escortait les internationaux à l'entrée de ces derniers dans la ville. D'après les statistiques officielles, les pertes bulgares s'élèvent pour les morts à 330 chez les officiers et à 20,711 chez les soldats ; blessés, 950 officiers et 52,550 ; disparus, 330.

Chartes de compagnies

Le rapport fédéral porte à 835 le nombre des nouvelles compagnies incorporées à Ottawa au cours de l'année 1912-1913, avec capitalisation totale de $625,212,300.

S. G. Mgr Mathieu

S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina est actuellement à Quebec, où il prendra part aux fêtes jubilaires de S. G. Mgr Begin, archevêque de Quebec. Il a donné une intéressante entrevue aux journalistes de la ville où il fait connaitre le progès des œuvres catholiques dans l'Ouest et l'organisation de l'Association Franco-Canadienne.

Le service militaire de trois ans.

Les Chambres françaises ont adopté la loi qui prolonge le service militaire d'une année. Le vote fut de 315 à 241. L'effectif de l'armée sera ainsi augmenté de près d'un tiers.

Colonie de militaires anglais en retraite

Sous la conduite de M. T. J. Scammell, 40 soldats et matelots anglais retirés du service viennent s'établir sur des fermes dans l'Ouest.

Rumeurs d'élections générales

Comme tout le monde s'attend à ce que le Sénat tue le bill de la contribution navale, la rumeur d'une élection générale prochaine ou d'un plébiscite prend chaque jour plus de consistance et circule même dans les journaux conservateurs.